L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 23 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 20 AVRIL 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande, pour San Francisco, un ouvrier horloger de bonne pratique, ayant l'habitude du montage et travail des bruyeuses. S'adresser à M. Victor Bero, 31 rue Bourbon. 17 avril—3t

A VENDRE

A vendre pour cause de départ, une grocerie ayant une bonne clientèle. S'adresser encoignure St. Philippe et Claiborne. 20avril—4f

A VENDRE — Teintrerie contenant machine à vapeur, centrifuge, 6 ou 7 autres diverses machines à blanchir, tordeuse, appareil à clarifier l'eau 2 cylindres, avec tous les outils et ustensiles nécessaires à un établissement semblable. Conditions faciles. S'adresser à J. S., Box 1860, New Orleans P.O. 20avril—7f

A vendre—Glacières et comptoirs assortis pour café et glacerie. S'adresser rue Conti No 12, A. DELCOUS. 18 avril—3f

A VENDRE — Un joli cottage, ayant 7 chambres, No 317 Villere, près Esplanade. S'adresser à Aug. Huard, No 19 rue St-Louis, de 3 h. à 5 h. P. M. 7av—10f

QUELQUES CONSEILS
POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les rétablissent à leur état normal.

Pour Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Bilieux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsées par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causes soit par débilité, soit par obstruction, sont gueris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.
PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Avril 1886.

Allemand Gabriel	Dégé Jean Pierre
Amieille Cyrille Jean Marie	Ducos Raymond
Bragard Emile Maurice Eugène	Escomba Adolphe
Battendier Alexis	Estève Grégoire
Bourbon Famille	Faure Jean Marie
Bolloan Charles	Feste Ernest
Clouzet Jean Marie et Alexandre	Freyder Jean Baptiste
Cassagne Gabriel	Frontigné Mlle
Castex Joseph	Fourneau Jean
Cervini Bertrande	Hauck Clem. Bierce
Couturier Mme née Lacaze	Mollard Antoine
Dodez Alexandre	Mourau Jean
Denier Gaspard	Milhet Jean
Dallest Jean Victor Madeleine	Pelissier Dominique
Drussel Michel famille	Paquier Mme
Dauvergne Mme née Pauline	Ronzaud Hippie Jean
Adele Renaud	Paul
Dugourd George Clémence	Tapinier Léon Joseph
	Tallaric Eusèbe Eugène

LETTRES.

Andérin Paul	Quilot David
Haucart Clodomir	Bouillet
Kernan Louis	

M. TRUY,
Consul Suppléant Gérant.

MERCHANTS, BANKERS AND MANUFACTURERS SHOULD READ
BRADSTREET'S
A WEEKLY JOURNAL OF TRADE, FINANCE AND PUBLIC ECONOMY.
Sixteen Pages Every Saturday.
Oftentimes Twenty Pages. Sometimes Twenty-four Pages.
FIVE DOLLARS A YEAR.
THE BRADSTREET COMPANY.
Business Established 1849—Incorporated 1876.
CAPITAL AND SURPLUS, $1,000,000.
EXECUTIVE OFFICE:
279, 281, 283 BROADWAY, NEW YORK.
Merchants, Bankers, Manufacturers and others:
DEAR SIRS—In addition to our Mercantile Agency Reports we are now publishing a weekly commercial and financial newspaper, our name of
"BRADSTREET'S."
This paper is of value and interest to observing business men, particularly merchants, bankers and manufacturers. It does not deal with credits or furnish ratings, but reports, reviews and discusses those matters, domestic and foreign, that have any bearing upon the business of this country. Reporting the crops in detail, investigating numerous industries, criticising various commercial societies and reviewing the markets are special features, while the tariff, monetary, transportation, legal, bankruptcy, partnership and hundreds of other topics are ably treated, not in the interest of political parties or geographical sections but in the best interest of the business men of the whole country.
We emphatically the business man's newspaper.
We solicit your subscription for one year at five dollars. Very truly yours,
THE BRADSTREET COMPANY.
SUBSCRIBE NOW FOR
BRADSTREET'S.
1er avril.—

NOUVEAU STOCK.
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
Le de District pour la paroisse d'Orleans—No. 17,405. Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari soit convoquée et tenue par devant Benjamin Dry, notaire, en cette ville, le lundi, 10e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que A. J. Lewis, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
8avril—3t au 10mai

Avis.
A tous ceux que cela peut concerner:
Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en la ville de Baton Rouge, en l'année 1886, un projet de loi pour prévenir et interdire de la part des chemins de fers toute différence de prix discriminatoire dans leur tarif de fret et de passage entre les différentes parties de l'Etat.
Alexandria 13 avril 1886.
15 avril—15,17,24—1e, mai

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

—

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

—

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE E,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nile - Orléans, Lne.,

MARDI, 11 MAI 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE. ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75.000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25.000, ...	25,000
1 Lot de ...	10.000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s'en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, Banque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célestine Marie Alexandrine Mayronne, femme, etc. vs. Louis Césaire LeBreton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 mai 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Deux lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St. Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 16 sur un plan No 142 en l'étude de Théo. Guyot, notaire ; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent (au pied américain) comme suit : la première portion décrite mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles ; et le lot No 17 (deuxièmement décrit) mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

2° Une portion de terre dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les dits lots et portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe, même mesure dans le fond par une profondeur de cent soixante-douze pieds plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—13e Acquéreur assumera le paiement de la somme de trois cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé devant Charles G. Andry, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représenté par un billet de $2000 souscrit par le défendeur dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à paiement final, lequel dit billet a été réduit à la dite somme de $1500 et renouvelé jusqu'au 28 juillet 1886, et l'intérêt étant payé jusqu'à cette date ; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de l'acte original hypothécaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 avril—17,24—mai 1,8,15,18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas H. Kennedy

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,854—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Lucie Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16 avril—16 20 25

Succession de Mark H. Applegate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,596—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Marie Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15avril—15,20,24

Succession de Herman Berlogn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,565—Division C—Attendu que Mme veuve Herman Berlogn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Berlogn, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15avril—15,20,24.

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de John Henry et Lydia Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,914—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Bouvier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

20avril—20 24 29.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hermes Roussel vs. ses créanciers—No 17,268, Division D—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Hermes Roussel soit tenue et convoquée par devant Benjamin Dry, notaire, en cette ville, MARDI, le 20me jour d'avril 1886, à 11 heures du M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George McLean, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 17 mars 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

19 mars—4fois 20 jours.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Adolphe W. Harper vs. ses créanciers—No 17,414, Division E—Ordre de Cour—Cette pétition supplémentaire soit enlassée et que l'ordre accordé pour un répit des procédures dans cette affaire soit rapporté, et que la cession des biens du pétitionnaire Adolphe W. Harper soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que G. M. Hodgdon soit nommé syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant une caution au montant de quinze cents dollars, ainsi que l'exige la loi.

Nouvelle-Orléans, 8 avril 1886.

HENRY L. LAZARUS, Juge

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14avril—3f au 21 avril

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1886 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de Louisiane qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN MCDOUGALL,
Agent.

18 avril—5f en 30j

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mills par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de drainer et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la New Orleans Draining and Paving Association.

Nlle-Orléans, 16 avril 1886.

16avril—1f p. sem. pen. 30j.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans, et pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, pour rappeler tous les actes contraires à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882 ;

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour amender les Sections 32 et 33 du dit acte ; pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte ; et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire du contrôle des autorités municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de payer et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.

16 avril—1f par sem en 30 jours

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil.

Une grande quantité de meubles de valeur, objets, etc., étant tout le contenu de l'Hôtel et pension connu comme

"GREGG HOUSE"

Au No 154 rue du Canal.

—AUSSI—

Tout le contenu de l'établissement de machines à coudre, consistant en machines neuves et de seconde main, huile à machines à coudre, meubles de bureaux et installations, caisses, étagères ainsi qu'une machine à gaz, etc., et autres articles divers trop longs à énumérer.

Louis Grunewald vs. William Gregg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,090—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 avril 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et spécialement les meubles, propriété, objets, installations, etc., appartenant au défendeur et que contient le local loué à bail, No 154 rue du Canal, et les deux étages supérieurs du local No 152 rue Canal, ainsi que le deuxième étage du dit local No 152 rue du Canal, occupé comme "Gregg House", ainsi que l'établissement de machines à coudre et toutes les propriétés du demandeur conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17avril—17,18,19,20,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Groceries, Cheval et Wagon, Comptes ouverts.

Adolphe W. Harper vs Ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,404—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 22 avril, 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot considérable de produits du pays et d'épiceries variés, vins, liqueurs, marchandises, installations, meubles, effets mobiliers, etc., contenus sur le local à la Rampart et ses rues Remparts et Melpomène, conformément à l'inventaire enregistré.

Aussi, le dème jour et au même endroit.

Un cheval et un wagon, etc.

Aussi un lot de comptes-ouverts, conformément à la liste qui en a été dressée et enregistrée.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
16 avril—16,17,18,19,20,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs Reine Surgi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 12,854—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Lucie Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16 avril—16 20 25

Succession de Mme Thomas H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,854—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Lucie Ada Kennedy et Thomas Seilles Kennedy, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16 avril—16 20 25

Succession de Mark H. Applegate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,596—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Manette Applegate, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15avril—15,20,24

Succession de Herman Berlogn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,565—Division C—Attendu que Mme veuve Herman Berlogn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Berlogn, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

15avril—15,20,24.

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de John Henry et Lydia Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,914—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adolphe Bouvier, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

20avril—20 24 29.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hermes Roussel vs. ses créanciers—No 17,268, Division D—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Hermes Roussel soit tenue et convoquée par devant Benjamin Dry, notaire, en cette ville, MARDI, le 20me jour d'avril 1886, à 11 heures du M. dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George McLean, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 17 mars 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

19 mars—4fois 20 jours.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Adolphe W. Harper vs. ses créanciers—No 17,414, Division E—Ordre de Cour—Cette pétition supplémentaire soit enlassée et que l'ordre accordé pour un répit des procédures dans cette affaire soit rapporté, et que la cession des biens du pétitionnaire Adolphe W. Harper soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que G. M. Hodgdon soit nommé syndic provisoire sur sa prestation de serment et fournissant une caution au montant de quinze cents dollars, ainsi que l'exige la loi.

Nouvelle-Orléans, 8 avril 1886.

HENRY L. LAZARUS, Juge

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14avril—3f au 21 avril

Avis.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant à eux, leurs successeurs et ayant droit, une charte qui privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de Louisiana and Shreveport Lottery Company. Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895, à moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastres par an au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril, 1886.

8avril—8,12,22,26—mai 2,7,8.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

—DE—

Tout le matériel, toutes les installations, tout le contenu, tous les objets quelconque et emménagements

DE LA

NORTH, CENTRAL & SOUTH AMERICAN EXPOSITION,

SITUÉE SUR LES TERRAINS DU PARC SUPÉRIEUR, DANS LE SIXIÈME DISTRICT DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, ET COMPRENAT

L'EDIFICE PRINCIPAL, MESURANT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT PIEDS, SUR NEUF CENT CINQ PIEDS ; LA BATISSE OU LE GOUVERNEMENT ET LES ETATS AVAIENT EXPOSÉ, MESURANT HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ PIEDS, SUR CINQ CENT SOIXANTE-CINQ PIEDS ; LA GALERIE DES ARTS, TOUT EN FER, MESURANT TROIS CENTS PIEDS, SUR CENT.

L'ANNEXE DES MACHINES, TOIT ET BASTOTÉS EN FER ; BATISSE RÉSERVÉE AUX MACHINES A SCIE ; LES HANGARS POUR LES CHAUDIÈRES A VAPEUR ; HANGARS A BRIQUES ; LES ÉCURIES ; L'ANNEXE POUR LES WAGONS ; LES BUREAUX POUR LA VENTE DES BILLETS, LES TOURNIQUETS, LA STATION DE SAUVETAGE DES ETATS-UNIS ; LE DÉPOT DES MACHINES COMPRENANT LES POMPES A VAPEUR, BOUILLOIRES, LES ARBRES DE COUCHES, POMPES, TUYAUX POUR L'EAU, POMPES A INCENDIE, FILTRES, ETC.

USINE A TRAVAILLER LE BOIS, ÉTABLISSEMENT POUR PRODUIRE LE FROID DANS LES ENTREPOTS, COTTAGE ANNEXE, STATION DE POLICE.

COMPARTIMENT A CHAUDIERE (VAPEUR) DANS LE BATIMENT DU GOUVERNEMENT ET DES EXHIBITIONS D'ETAT, ENTREPOTS DE DOUANE, WHARF ET PLATEFORME SUR LE FLEUVE

—AUSSI—

CHEMIN DE FER DE L'EXPOSITION.

—AUSSI—

UN GRAND ASSORTIMENT DE MEUBLES DE VALEUR MEUBLES RICHES DE SALON, MEUBLES DE BUREAU, GRILLAGE, ENVIRON NEUF MILLE CHAISES, ETC.

NOMBREUX OUVRAGES D'ART, ETC., ET D'AUTRES ARTICLES DE VALEUR EMMÉNAGEMENTS, DIVERS, ETC., EN GRANDE QUANTITÉ ET DONT LE DÉNOMBREMENT SERAIT TROP LONG.

LE TOUT CONFORMÉMENT A L'INVENTAIRE DÉPOSÉ AU BUREAU DU SHÉRIF CIVIL.

DANS L'AFFAIRE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON.

CONTRE

L'EXPOSITION DE L'AMÉRIQUE DU NORD DU CENTRE ET DU SUD.—No. 17,366.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE DU Civile de District, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 27 avril 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

LE ENTIÈRE PRINCIPALE DU MAIN BUILDING de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, située sur le terrain du Parc Supérieur dans le sixième District de la Nlle-Orléans.

TOUT L'ETABLISSEMENT, les emmagasinages, tout le contenu du dit établissement, les matchandises, objets quelconques, etc., appartenant à la dite Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, la défaillance, selon l'énumération partielle ci-dessus, et selon le détail complet que renferme l'inventaire déposé dans nos bureaux.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.

John E. Breaux vs Noel E Phelps

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,062—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse et Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magazine, Constance, Race et Robin, désigné par la lettre A sur un plan fait par H. Pilie, géomètre, en date de cette ville, le 21 mai 1877, dont une copie certifiée est annexée à un acte de vente de Daniel McRoberts à John Wilson, en date par devant Aug. D. Castell, notaire, le septième jour de juin de la même année. Le dit lot mesure vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent-deux pieds dix pouces et dix lignes, entre lignes parallèles, au nord-ouest, et étant la ligne séparative du lot cédé aujourd'hui par le défendeur de E. F. Stockmeyer selon acte passé par devant Théo. Guyot, notaire en date du 5 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Acquéreur payera montant suffisant pour payer deux certains billets à ordre, maintenant dits, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, savoir : un billet à ordre de Jules Lemaire en date du 7 juin 1884 et payable le 7 juin 1886 à 8 pour cent par an, à partir du 25 février 1884 jusqu'à paiement final, et 9 pour cent sur le dit montant, et les frais et honoraires d'avocat et frais de procès, incluant trois dollars frais de cette date et les frais du présent acte ; et un autre billet à ordre de Jules Lemaire en date du 25 février 1884, date de maturité d'un certain billet à ordre de $775, aussi garanti par hypothèque sur la dite propriété en date du 25 février 1884 portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la dite date jusqu'à parfait paiement.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 av—6,13,20,27—mai 4,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de tout le contenu, installations, Emménagements, etc., et de la machinerie bien installée et bien assortie

Située au No 205 rue Poydras.

Médicaments, Médicaments, Installations, Meubles.

Dans l'affaire de E. F. Lavillebeuve vs. A. E. Schaeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, MARDI,